

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif de la société «Agenium Group SAS» et ses deux filiales par la société « GDI Simulation SAS »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « GDI Simulation SAS » ;
- **La cible :** la société « Agenium group SAS » et ses deux filiales les sociétés « Agenium IT & Systems » et « Agenium Space ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Le marché des services informatiques précisément celui des services de maintenance logicielle.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 Juin 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif de la société « Agenium Group SAS » et ses deux filiales ; les sociétés « Agenium IT & Systems » et « Agenium Space » par la société « GDI Simulation SAS » à travers l'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote y affèrent.

« GDI Simulation SAS » est une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège social au ZAC de Clef Saint Pierre, 1 boulevard Jean Moulin- 78990 Elancourt, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 393 232 509. Ladite société est spécialisée dans le développement des logiciels de simulation d'entraînement, cette société est intégralement détenue et contrôlée par la société « MBDA France ».

« Agenium Group SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au parc d'affaires CICEA, 3 rue du courtil- 35170 Bruz, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 477 887 392. Elle est active dans le secteur de la simulation d'entraînement par l'activité de ses deux filiales « Agenium IT & Systems » et « Agenium Space ».

Fait à Rabat, le 04 Juin 2026